

Le Réseau NPLD de promotion de la diversité linguistique

*Trame du Power-point du Dr Davyth HICKS,
Bureau européen pour les langues moins répandues*

Un réseau pour la diversité linguistique

- Le nouveau réseau NPLD.
- Le niveau européen.
- Les avancées pour les langues régionales depuis les années 1970.
- Evolutions nationales et régionales.
- Politique linguistique.
- Le réseau NPLD et le basque, l'occitan, le corse.

Les objectifs de l'Union Européenne

d'après le Projet de Constitution de l'Union Européenne, Article 3.

- L'Union respectera sa riche diversité culturelle et linguistique, et garantira que l'héritage culturel européen soit sauvegardé et développé.
- Le réseau NPLD : un effort pour promouvoir la diversité linguistique de l'Europe en tenant compte des avancées au niveau européen et des progrès de la Législation.

Conseil de l'Europe

- Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires, 1992.
- Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, 1995.

Parlement européen

- Résolution Arfé.
- Rapport Ebner.
- Rapport Bernat Joan.

Commission Européenne

- Plan d'action pour la diversité linguistique.
- Stratégie cadre pour le multilinguisme.
- Groupe de haut niveau sur le multilinguisme.
- Education permanente : *Lifelong Learning Programme* 2007-2013.
- Culture 2007.
- 'Mainstreaming'.

Les langues régionales ou minoritaires en Europe

- Depuis les années 1970 : évolutions nationales et régionales.
- Autonomies régionales en Europe.
- Développement d'une législation sur les langues.
- Développement de Conseils linguistiques à travers l'Europe.

- Développement et consécration de la politique linguistique comme un métier et un domaine d'expertise (professionnalisation).
- Réseau de Conseils de politique linguistique et partage d'expérience.

Problèmes des planificateurs linguistiques en Europe

- Problèmes similaires – à différents points d'avancement.
- Nécessité d'échanger sur les bonnes pratiques et l'expérience.
- Expansion de l'UE – Complexification de la situation linguistique.
- Nécessité inhérente de soutenir et maintenir la diversité linguistique.

Le réseau de promotion de la diversité linguistique

- Financé par la Commission Européenne (450.000 EUR sur 3 ans).
- Un réseau sur toute l'Europe pour promouvoir la diversité linguistique...
- Montage de projets.
- Information actualisée sur les langues régionales et minoritaires.
- Une force de lobby à Bruxelles.
- Echanges de bonnes pratiques.
- Constitution de partenariats.
- Développement de compétences.

Possibilités :

- La possibilité de rassembler des participants très variés.
- La possibilité d'intégrer des structures existantes .
- Sa flexibilité pour s'adapter à des demandes changeantes dans le contexte dynamique des langues .
- Un énorme effet de levier.
- Des actions dans toute l'Europe .
- Des membres constamment évalués .
- Un démarrage plus rapide que celui d'une Agence.

Fonctions :

- Lobbying et conseil.
- Projets et idées.
- Rassembler les gens.
- Bonnes pratiques de politique linguistique en Europe.
- Contacts avec les meilleures pratiques au niveau mondial.
- Centre d'Excellence.

Partenariats :

- Gouvernements nationaux et régionaux .
- Conseils de politique linguistique.
- Autorités locales, ONG.
- Centres de recherche, Universités.

Bénéficiaires :

- Ecoles, associations, fondations privées.
- Organisations de jeunesse, organismes culturels, autres si acceptés par l'Assemblée Générale.

Deux niveaux de membres :

- Membres : Gouvernements nationaux et régionaux, conseils de politique linguistique.
- Membres associés : tous autres types d'organisations.

Financement :

- Cofinancement de la Commission Européenne (450.000 EUR sur 3 ans).
- Financement de base : cotisation des membres.
- Autres cofinancements européens sur des projets.

Lancement officiel en Janvier 2008 par le Commissaire Orban

- Objectifs : transmission entre générations et apprentissage précoce.
- Motivation pour apprendre et utiliser les langues.
- Promotion des langues auprès des jeunes.

Des Lois aux Actions

- Projet d'échange de bonnes pratiques dans la mise en vigueur de législations linguistiques auprès des fonctionnaires.
- Des retombées pour le basque, l'occitan, le corse.
- Echange d'expertise sur les bonnes pratiques de politique linguistique et de plan de revitalisation.
- Possibilité de participer à des projets linguistiques cofinancés.
- Des nouvelles fraîches et un service de lobbying à Bruxelles.
- Une organisation européenne de haut niveau.

En résumé

Le nouveau réseau NPLD, de niveau européen, tient compte des avancées pour les langues régionales depuis les années 1970 et des évolutions nationales et régionales concernant la politique linguistique.

Référence : davyth.hicks@eurolang.net